

STATUT DES PTS : TOUJOURS À L'ARRÊT ???

Mardi 26 novembre, devant Monsieur le Ministre, UN1TÉ a rappelé l'importance de faire aboutir rapidement le décret relatif au statut particulier des PTS.

Aucune réunion ni aucun échange concret depuis le printemps dernier !

Les PTS s'impatientent !

UN1TÉ le syndicat des PTS

